



29530 Loqueffret

Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr



*Compte-rendu  
de la réunion du conseil communautaire  
du 15 février 2011 à LOQUEFFRET*

**Étaient présents :**

*BOTMEUR* : Eric PRIGENT, Gérard GUEN, Georges Pierre ISAAC

*BRASPARTS* : Jean-Pierre BROUSTAL, Vincent VIGOUROUX, Yvonne QUIMERC'H

*BRENNILIS* : Marcel GERARDIN, Françoise BORGNE, Olivier MAGOARIEC

*LA FEUILLEE* : Yves LE FLOCH, Régis LE GOFF, Céline JEANNOT

*LOPEREC* : Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC, Christelle RANNOU

*LOQUEFFRET* : François KERGOAT, Guy GAYON, Martine CLOAREC

*PLOUYE* : Marcel LE GUERN, Lucien VALERO, Jean COTTEN

*SAINT-RIVOAL* : Yves Claude GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

**Etaient présents (sans voix délibérative) :**

LOQUEFFRET : Mauricette RIVOAL

**Ordre du jour :**

**1 - Visite du nouveau bâtiment administratif en construction à 18h00mn**

**2 - Réunion à la salle polyvalente de Loqueffret à 19h00mn**

**Ordre du jour :**

- Proposition d'une Z.D.E. (zone de développement éolien) sur Plouyé (voir carte jointe)
- Dossier D.E.T.R. – Atelier héliculture Croas an Herry
- Commerce relais Saint-Rivoal : avenants négatifs
- Chalets Botmeur : location Vacances & Familles, location salle du tourisme
- Bâtiment administratif de Loqueffret : projet d'aménagement du terrain (plan ci-joint)
- Groupement marché à bon de commande – voirie communautaire
- Zone d'activités de Croas an Herry – décision modificative
- Chemin communautaire de randonnée : le point sur les travaux, budget à envisager
- Prolongation du contrat de Gwenaëlle Benoît
- Fonds de concours – dossiers présentés
- Réforme territoriale : quel territoire pertinent ?
- Questions diverses

Avant de débiter la réunion, le Président informe l'assemblée du point suivant :

**L'inauguration du commerce relais de Saint-Rivoal aura lieu le matin du samedi 02 avril.**

### **Création d'une Zone de Développement Eolien (Z.D.E.) sur le territoire de la communauté de communes**

Il y a 4 éoliennes actuellement sur la commune de Plouyé dont la durée de vie s'arrête en 2017.

Il faut en moyenne 5 ans entre l'étude et la construction sur un site.

Il est prévu de pouvoir en installer 5 au-delà de 2017, plus puissantes mais moins bruyantes.

Le Grenelle de l'environnement prévoit des autorisations de construction pour un minimum de 5 éoliennes (pour éviter le mitage) ayant une distance d'au moins 500m des habitations.

Le Président rappelle que l'approbation par le conseil communautaire d'une étude en vue de la création d'une Z.D.E. date du 04 octobre 2007.

Il présente le zonage envisagé pour l'élaboration d'une Z.D.E. sur le territoire intercommunal et précise que la commune de Plouyé a délibéré favorablement sur ce projet.

L'assemblée approuve le dossier de demande de création d'une Z.D.E. sur le périmètre intercommunal, décide de soumettre cette demande à l'instruction des services de l'Etat pour validation par M. le Préfet et autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **Atelier relais héliciculture – demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011**

Le Président explique que ce projet qui a été approuvé en conseil communautaire au mois de mars 2010, peut être présenté dans la cadre du dispositif de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Il propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande d'aide financière.

Le conseil communautaire autorise le Président à déposer un dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour ce projet.

### **Commerce relais Saint-Rivoal – avenants négatifs**

Le Président rappelle que les travaux de construction et de rénovation du commerce relais de Saint-Rivoal se sont terminés.

Il précise que pour certains lots le décompte des plus values et moins values entraînent une diminution du marché initial.

- Avenant n°5 au lot n°1 – Démolitions – Gros œuvre : - 1.274,12 € (différence entre plus value de 6.547,76 € de travaux d'adaptation au projet et moins value de 7.821,88 € de travaux non réalisés non nécessaires)
- Avenant n°4 au lot n°2 – Charpente bois : - 1.242,02 € (différence entre plus value de 181,14 € pour des poteaux en pin douglas et moins value de 1.423,46 € pour des travaux non réalisés non nécessaires au projet)

Les avenants sont approuvés.

## **Tarifs chalets association Vacances et Familles - année 2011**

L'association «Vacances et Familles» demande de pouvoir louer les 5 chalets de Botmeur à l'issue d'une journée de réunion le 16 avril 2011.

Compte tenu de sa vocation sociale, elle souhaite négocier le tarif de location.

Le Président propose la location des 5 chalets pour une nuit pour la somme globale de 153 €.

De plus, le Président fait savoir à l'assemblée que l'association "Vacances et Familles", qui œuvre pour le droit aux vacances des familles ayant peu de revenus, souhaite à nouveau louer un chalet en été (juillet, août) durant une période de 9 semaines.

Cette mise à disposition se fera pour la somme de 1.370 € au total.

Le conseil communautaire décide

- de louer les 5 chalets de Botmeur à l'association «Vacances et Familles» pour la nuit du 16 au 17 avril 2011 pour un montant de 153 € ainsi que la salle qui la jouxte.

- de mettre à nouveau cette année un chalet à disposition sur une durée de 9 semaines pour un montant total de 1.370 €

## **Location de la salle d'animation touristique à Botmeur, annexe aux chalets**

Le Président rappelle le courrier de l'association ADDES. L'association peut mettre en valeur la salle en faisant son départ de randonnées sous l'auvent. L'accès aux toilettes pour les handicapées reste à voir, car cela donne également accès à la salle.

La location de la salle à l'association ADDES sera proposée pour un montant de 150 € pour cette année permettant de couvrir les charges (eau, chauffage,...). Le montant sera ajusté par la suite. Une caution de 150 € sera également demandée. Une convention sera établie qui prévoira de garder la priorité de l'occupation de la salle aux loueurs de chalets.

Les autres tarifs de location seront vus lors de la prochaine commission tourisme prévue le 01 mars à 18h30.

## **Bâtiment administratif – avenant au marché de travaux**

Le marché de travaux pour la construction du bâtiment a été adopté par délibération du 08 juin 2010. Les travaux ont commencé et une modification a été apportée au lot n°3.

Avenant n°1 au lot n°03 – Charpente, Ossature, Bardage bois : + 5.455,72 € H.T. (pose d'un pare vapeur suite à l'avis du bureau de contrôle et pose d'une ossature et d'un plancher triply en remplacement du bac acier du lot couverture pour une parfaite étanchéité à l'air)

Le Président est autorisé à signer l'avenant au lot indiqué.

## **Constitution d'un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics**

Le Président donne lecture au conseil communautaire d'un courrier en date du 23 décembre 2010, émanant du SIVOM des cantons de Huelgoat et Pleyben relatif à la constitution d'un groupement de collectivités pour organiser la consultation et le suivi administratif du marché concernant la réalisation de travaux de voirie et de réseaux divers. Le marché actuel se termine au mois de mai.

Le conseil communautaire donne son accord quant à la constitution d'un groupement de commandes et autorise le Président à signer la convention.

Un membre délégué de la commission du groupement de commandes sera désigné lors du prochain conseil communautaire.

### **Zone d'activités de Kroas an Herry – crédits supplémentaires**

Le Président explique que les restes à réaliser 2010 au compte 23 sont insuffisants et demande de pouvoir engager et liquider les dépenses dans la limite prévue du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Le budget d'investissement était de 7.863 € en 2010 le montant maximum est donc de 1.965 €

Les besoins au compte 23 en complément des crédits reportés sont de 1.100 €, ils seront inscrits au budget 2011.

Le Président propose donc de pouvoir engager ces crédits en complément des crédits reportés au compte 23.

### **Chemin communautaire de randonnée : le point sur les travaux, budget à envisager**

Le dossier a bien avancé ces derniers temps. Le tour de presque toutes les communes concernant le balisage et les travaux d'entretien a été réalisé.

Le but est de fédérer les huit communes et de présenter un produit qui fera venir du monde sur le territoire.

La maquette du topoguide présentée par Breizland a été revue.

Afin d'avoir un entretien homogène du sentier communautaire, il sera effectué par la communauté de communes qui travaillera avec un référent par commune. Par ailleurs, la remise en état de certains points noirs sera à effectuer rapidement afin de pouvoir passer sur le sentier.

De plus, un montant de 5.000 € sera prévu au budget pour l'entretien des sentiers de randonnées pour chaque commune.

Le contrat de Gwenaëlle touche à sa fin (05 mars 2011), il est proposé de le prolonger pour une durée de 6 mois afin de terminer le travail en cours.

### **Recrutement d'un agent occasionnel ou saisonnier**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour réaliser le guide du sentier de randonnées.

L'assemblée décide le recrutement d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 3 mois allant du 06 mars 2011 au 05 juin 2011 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de chargé de mission tourisme à temps complet

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 343 indice majoré 324,

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

## Attribution de fonds de concours

Le principe de fonds de concours a été redéfini par l'article 186 de la loi n° 2006-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Le versement est autorisé sous trois conditions :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement (investissement ou fonctionnement)
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours
- le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés

Des crédits ont été budgétés pour financer des projets d'équipements des communes.

Deux communes présentent des demandes de financement d'équipements pour les opérations suivantes :

### **Commune de Botmeur**

<b>Objet</b>	<b>Dépenses H.T.ou TTC</b>	<b>Recettes</b>	<b>Autofinancement de la commune</b>	<b>Fonds de concours sollicités</b>
Rénovation réseau d'eau	1.446,74 €	0 €	1.446,74 €	<b>723,37 €</b>
Rénovation godet tracteur	624,31 €	0 €	624,31 €	<b>312,15 €</b>
Mise en place d'un chauffe eau	530 €	0 €	530 €	<b>265,00 €</b>
Travaux réseau d'eau	4.345,53 €	0 €	4.345,53 €	<b>2.172,76 €</b>
Pose d'une vanne/captage	533,10 €	0 €	533,10 €	<b>266,55 €</b>
Horloge astronomique	980,00 €	0 €	980,00 €	<b>490,00 €</b>
<b>Total</b>				<b>4.229,83 €</b>

### **Commune de Saint-Rivoal**

<b>Objet</b>	<b>Dépenses H.T.</b>	<b>Recettes</b>	<b>Autofinancement de la commune</b>	<b>Fonds de concours sollicités</b>
Frigo cantine	571,01 €	0 €	571,01 €	<b>285,50 €</b>
Taille haie perche	551,00 €	0 €	551,00 €	<b>275,50 €</b>
Ordinateur école	437,29 €	0 €	437,29 €	<b>218,64 €</b>
Disque dur mairie	74,41 €	0 €	74,41 €	<b>37,20 €</b>
Couchettes école	167,02 €	0 €	167,02 €	<b>83,51 €</b>
Horloge église	1.151,00 €	0 €	1.151,00 €	<b>575,50 €</b>
Téléphone école	50,08 €	0 €	50,08 €	<b>25,04 €</b>
Tableau école	299,00 €	0 €	299,00 €	<b>149,50 €</b>
<b>Total</b>				<b>1.650,39 €</b>

Le conseil communautaire décide de verser les fonds de concours sollicités aux communes ayant présentés les demandes.

## **Numérisation du cadastre : Signature de la convention entre la communauté de communes et la Direction Générale des Impôts**

Le Président rappelle que la communauté de communes a délibéré le 17 mai 2005 pour le lancement du projet S.I.G. et a saisi la Direction Générale des Impôts afin d'initier la procédure de numérisation du cadastre

Afin de se doter d'outils de cartographie et de gestion de données géographiques, la communauté de communes crée un "Système d'Information Géographique" dont la préalable est la numérisation des planches cadastrales des communes membres de la communauté de communes.

La convention avec la Direction Générale des Impôts précise :

- le standard d'échange des objets du plan cadastral informatisé (format EDI-GEO retenu)
- les partenaires de la convention. Ces partenaires pourront disposer des plans numérisés du territoire de la communauté de communes pour leur propre besoin.

Cette convention ne prévoit en aucun cas les modalités financières de chaque partie.

Elles seront précisées dans des conventions particulières avec chaque partenaire.

Cette numérisation s'inscrit dans une démarche globale départementale. Elle sera, à cet effet, réalisée selon les conditions stipulées au sein du protocole départemental de numérisation du plan cadastral.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le Président à :

- adhérer au protocole départemental de numérisation du plan cadastral
- signer la convention relative à la numérisation du plan cadastral avec la Direction Générale des Impôts,
- associer à la signature de cette convention les maires de toutes les communes de la communauté de communes et les représentants des partenaires suivants :

Le Conseil Général

Electricité Réseau Distribution France – ERDF

Gaz Réseau Distribution France – GRDF

Syndicat départemental d’Energie du Finistère – SDEF

VEOLIA Eau - Compagnie générale des Eaux

Le Service départemental d’Incendie et de Secours – SDIS 29

La Direction départementale des Territoires et de la Mer - DDTM

Le Service départemental de l’Architecture et du Patrimoine - SDAP29

La Direction régionale des Affaires culturelles – DRAC

Le Parc Naturel Régional d’Armorique

- signer les conventions particulières avec chaque partenaire de l'opération concernant les modalités de participation financières

La convention avec les services des impôts sera signée lors du prochain conseil communautaire.

## **Réforme territoriale**

Le Président fait part de sa rencontre, en Préfecture, le 09 février dernier, à l'invitation de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Sous-préfet et en présence du Président de la communauté de communes des Monts d'Arrée. L'objet de cette rencontre concernait la réforme territoriale.

Il rappelle également les courriers de M. Jean-Victor Gruat, Maire de Brennilis et celui de M. Corentin Garrec, Maire d'Huelgoat, concernant ce sujet et adressés aux conseils communautaires.

Le seuil des 5.000 habitants est indicatif et non obligatoire.

Un débat a ensuite eu lieu concernant l'orientation que souhaite prendre le conseil communautaire au regard de la réforme territoriale.

La question suivante a été posée à l'assemblée : La communauté de communes du Yeun Elez conserve-t-elle le territoire actuel ou non ?

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants : Oui : 20 voix, Non : 3 voix, 1 bulletin blanc

Il est également souhaité que les conseils municipaux puissent discuter de ce sujet au cours de leurs prochaines réunions.

## **Questions diverses**

### ***Toilettes aux abords du lac Saint-Michel à Brennilis***

La question des toilettes à coté des aménagements réalisés aux abords du lac se pose à nouveau.

Le Président rappelle qu'il y a deux ans, la question avait été posée aux conseillers communautaires de Brennilis afin de savoir s'il était possible d'agrandir les sanitaires du camping. Cela permettait à la communauté de communes d'y adjoindre un blocsanitaire. La communauté de communes étant dans l'attente d'une réponse depuis cette date, les délégués de Brennilis lui font savoir que l'assainissement des toilettes du camping ne peut pas être utilisé car il présente déjà des problèmes.

La solution des toilettes sèches est alors envisagée.

Ce point sera également discuté le 01 mars au cours de la réunion de la commission tourisme.

### ***Ecole de Saint-Rivoal***

Yves Claude Guillou fait part à l'assemblée du problème des locaux de la cantine scolaire de Saint-Rivoal.

Les locaux sont trop petits. Il y a 31 enfants et il est impossible d'agrandir la cantine.

Il rappelle la particularité de l'école qui est bilingue (breton-français) et qui accueille 20 enfants de la C.C.Y.E. dont 4 de Saint-Rivoal.